



# Communiqué de presse

02/21

Montreuil, le 11 janvier 2021.

## Le gouvernement impose une législation incohérente et inapplicable à une psychiatrie aux abois !

Le 14 décembre dernier, le conseil constitutionnel a validé le PLFSS 2021 et son article 84 qui traite de l'isolement et de la contention dans le cadre des soins sans consentement.

Une nouvelle fois, le gouvernement nous impose une loi sans concertation, en total décalage avec la réalité clinique et dont les conséquences néfastes vont détériorer encore plus les conditions de travail des soignant.e.s en imposant des contraintes incohérentes à des professionnel.le.s déjà débordé.e.s.

Cette loi vient rajouter de la tension dans des services de psychiatrie aux effectifs notoirement sous dimensionnés. Et ce au moment où ils doivent faire face à une sollicitation inédite en lien avec la crise sanitaire.

Il est intolérable que la nécessaire évolution de la législation ne soit guidée qu'en réponse aux faits divers ou dans une volonté de démonstration d'autorité.

Cette législation et la question de l'isolement et de la contention doivent être revues et faire urgemment l'objet d'une réflexion pluridisciplinaire engageant les représentant.e.s de l'ensemble des soignant.e.s.

Pour la CGT, l'évolution actuelle des soins sans consentement n'est pas une fatalité mais bien le résultat de plusieurs décennies de casse du service public de psychiatrie et de son secteur.

En effet, on ne compte plus les milliers de lits, services et postes supprimés dans nos hôpitaux, plus personne ne nie cette évidence.

Dans le discours de nos dirigeants, la psychiatrie de secteur française qui est un modèle reconnu internationalement est rarement remise directement en cause. Cependant, toutes leurs actions, toutes les orientations des politiques de santé ruinent jour après jour un peu plus cette organisation des soins basée, faut-il le rappeler, sur la proximité, l'alternative à l'hospitalisation, la prévention et l'accompagnement, l'aller vers les patient.e.s et leur famille...

Mais comment peut-on tolérer que cette politique destructrice soit encore à l'œuvre aujourd'hui même ?

Pour la CGT, la capacité d'une équipe soignante à faire face à des situations de crise s'appuie sur sa disponibilité physique et psychique. Il s'agit donc en priorité de nous redonner les moyens de cette disponibilité en créant des postes, en réouvrant des lits, en développant des formations spécifiques à la psychiatrie et en redonnant à l'encadrement un rôle soignant, facilitateur, contenant, en lieu et place de sa fonction managériale et comptable.